

Démarche : Phase 4 EU-ETS 2026-2030 - Plan méthodologique de surveillance (PMS)
Organisme : Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC)

Identité du demandeur

Email

Etablissement
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

Dépôt des PMS 2026-2030

1. Identification administrative

Nom de l'exploitant

Il correspond à votre nom d'exploitant indiqué dans l'arrêté ministériel du 10/12/2021 modifié.

Nom de l'installation

Il correspond au nom de votre installation indiqué dans l'arrêté ministériel du 10/12/2021 modifié.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044537559>

Code établissement

Il correspond au code établissement de la déclaration GEREP (code AIOT).

Numéro NIM

Ce numéro comporte 17 caractères sous le format FR000000000XXXXXX.

Les 6 caractères XXXXXX correspondent à l'identifiant de votre installation dans le registre européen que vous pouvez retrouver dans l'arrêté ministériel du 10/12/2021 modifié.

Si votre compte n'est pas encore ouvert au Registre, ce numéro comporte 16 caractères sous le format FR-new-XXXXXXXXXX. Les 9 caractères XXXXXXXXXX correspondent aux 9 derniers chiffres de votre code établissement que vous pouvez retrouver sur GEREP.

Contact exploitant

Phase 4 EU-ETS 2026-2030 - Plan méthodologique de surveillance (PMS)

Nom, prénom du contact

Mail contact exploitant

Téléphone contact exploitant

Région de l'installation

Service d'inspection dont dépend l'installation

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- DREAL, DEAL, DRIEAT
- ASN
- CGA
- DDPP

2. Plan Méthodologique de Surveillance

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Plan Méthodologique de Surveillance 2026-2030

La version déposée ici doit permettre la surveillance des données 2026-2030 conformément aux nouvelles exigences issues de la révision de Directive 2003/87/CE en mai 2023 et de la révision du Règlement FAR 2019/331 en janvier 2024. Le modèle est téléchargeable sous : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/DGEC_modele_fichier-PMS_FR_20240224.xlsx

Quelles sont les types de modifications effectuées dans le PMS (comparé à la version 2021-2025) ? ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Seul un changement de format a été opéré : aucune modification de fond n'a été effectuée
- Modifications apportées suite à la révision de la directive 2003/87/CE et du règlement FAR 2019/331
- Modifications apportées sans rapport avec la révision de la directive et du FAR
- Nouvel entrant 2026-2030 : 1ère transmission du PMS

Modifications apportées au PMS par rapport à mon PMS 2021-2025 :

Mon PMS fait-il l'objet de dérogation(s) ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Oui
- Non

3. Demande(s) de dérogation(s)

Phase 4 EU-ETS 2026-2030 - Plan méthodologique de surveillance (PMS)

Type de dérogation(s) :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Coûts excessifs
- Infaisabilité technique
- Degré d'exactitude de la source de données proposée équivalent ou supérieur

Coût excessif

Nombre de dérogations pour coûts excessifs demandées :

Indiquer ici les paramètres concernés par la(es) dérogation(s) pour coûts excessifs :

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Dérogation(s) pour coûts excessifs :

Le template de dérogation pour coûts excessifs est à demander à la DREAL

Infaisabilité technique

Nombre de dérogations pour infaisabilité technique demandées :

Indiquer ici les paramètres concernés par la(es) dérogation(s) pour infaisabilité technique ::

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Dérogations(s) pour infaisabilité technique :

Degré d'exactitude de la source de données proposée équivalent ou supérieur

Nombre de dérogations pour exactitude équivalente demandées :

Indiquer ici les paramètres concernés par la(es) dérogation(s) pour exactitude équivalente ::

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Dérogation(s) pour exactitude équivalente :

4. Autres commentaire

Phase 4 EU-ETS 2026-2030 - Plan méthodologique de surveillance (PMS)

Autres commentaires et remarques :

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce jointe libre :